



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Miel

Question écrite n° 115

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la crise sans précédent que traversent les apiculteurs gardois. Baisse des prix et mévente s'accumulent en effet depuis de longs mois, affaiblissant leurs revenus et mettant en péril la pérennité des exploitations apicoles professionnelles. Cette situation est due pour beaucoup aux importations extracommunautaires, en augmentation constante. En conséquence, il lui demande de bien vouloir prendre toutes les mesures indispensables à la protection et au développement de la production du miel français en mettant fin, par exemple, aux dispenses de droits de douanes octroyées à certains pays d'Amérique du Sud et en veillant, d'autre part, à ce que les négociateurs français s'opposent fermement à toute autre dispense dans les discussions du GATT. Il lui demande enfin de lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre pour restaurer les revenus des apiculteurs professionnels en octroyant, par exemple, à ce titre, une aide exceptionnelle à la ruche ainsi qu'une aide permettant de diminuer les coûts de production.

Texte de la réponse

Le marché apicole est effectivement confronté actuellement à des importations massives de miel en provenance de Chine mais aussi à une inorganisation des opérateurs dans la mesure où il n'y a plus d'interprofession (INTERMIEL) ni d'institut technique (ITAPI). Le ministère de l'agriculture et de la pêche a demandé à ce qu'un audit de la filière soit réalisé en 1994 afin de mettre en évidence les coûts de production français, les différents circuits de la distribution, les prix pratiqués à tous les stades de la commercialisation, etc. Cet audit devrait permettre de mieux cerner les mesures d'aide à envisager pour que la filière apicole surmonte la crise actuelle. De plus, il est prévu de financer conjointement avec des professionnels l'enquête SECODIP qui n'existe plus depuis la disparition d'INTERMIEL. Enfin, ce problème a été posé en conseil des ministres européen de l'agriculture le 24 janvier et la commission a reçu pour mission de présenter des propositions visant à remédier au plan européen à la situation actuelle du marché communautaire.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115

Rubrique : Agro-alimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 1993, page 1207

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 752